

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **COMMERCE**

#### **Les marchés non alimentaires reprennent ce 28 novembre 2020**

Suite aux dernières annonces gouvernementales, à partir du samedi 28 novembre 2020, les commerçants non alimentaires sont à nouveau autorisés sur tous les marchés de la ville.

Samedi 28 novembre, le marché du boulevard Taine retrouve son périmètre initial (rues Félix Petit et du Général Ferrié) avec maintien d'une jauge contrôlée.

Dimanche 29 novembre, en vieille ville, le quai Vicenza sera utilisé pour laisser de la visibilité aux commerces sédentaires et espacer les bancs des commerçants du marché.

Par ailleurs, la brocante et les marchés de l'art et des créateurs, qui ont lieu chaque dernier samedi du mois, seront bien organisés samedi 28 novembre en vieille ville, quai Vicenza et rue Saint-Maurice.

La Ville recommande toujours d'éviter la tranche horaire 10h-12h et d'éviter de se regrouper dans l'enceinte du marché.

Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans, par arrêté préfectoral.